

L'Intersyndicale de la Fonction publique de Mayotte

**ALLIANCE POLICE NATIONALE, SYNERGIE OFFICIERS,
SNAPATSI, UNSA POLICE, CGT EDUCATION, CGT MA, CGT
UNAS, CGT SJ,
SNES-FSU, SNUEP FSU, SNEP FSU, SNICS FSU, SNFOLC-FO, FO-
CHM, DGPFIP-FO, DOUANES FO, FO-SNOP, SNITPECT-FO,
SNATIM-FO, FO-COM, SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE, UFAP.**

Mamoudzou, le 17 octobre 2013.

***A Monsieur Victorin LUREL,
Ministre des Outre-Mers***

Monsieur le Ministre,

L'an passé vous vous étiez clairement prononcé contre la fiscalisation des I.S.E. (décret 78-1159) et I.E. (décret 96-1028) versées aux fonctionnaires d'Etat venus exercer pour un temps limité à Mayotte.


Nous apprenons incidemment et ce, sans aucune concertation avec les partenaires sociaux que ces indemnités sont imposables depuis le 1er janvier 2013. Cette mesure injuste et brutale va à l'encontre des pratiques de tous les gouvernements depuis la création de ces indemnités à Mayotte. Cette décision remet en cause des situations légitimement acquises. Elle est vécue comme une rupture de contrat moral. Elle déstabilisera durablement une fonction publique déjà mise à mal par les difficultés à exercer sur le département.

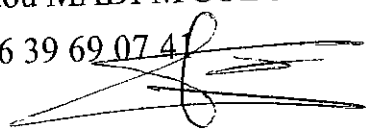
L'intersyndicale réunissant tous les corps de métiers de la fonction publique dénonce cette mesure, elle a décidé dès à présent d'une journée unitaire d'actions le mardi 29 octobre 2013. Elle a aussi décidé de vous interpeller directement afin de rétablir la confiance et elle récuse toute rencontre séparée des différentes organisations syndicales sur ce dossier par vos conseillers.

Monsieur le Ministre vous avez décidé une nouvelle fois de vous rendre dans notre département, nous souhaitons à cette occasion nous entretenir directement avec vous.

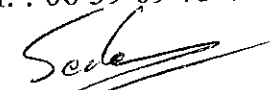
Nous exigeons que le gouvernement prenne toute la mesure des besoins du service public local. Cela passe aujourd'hui par le respect des engagements antérieurs envers les collègues venus travailler à Mayotte. Ce précédent dans la rupture d'un contrat moral entame gravement la confiance que tous les agents en poste à Mayotte attendent de leur employeur.

Certains, Monsieur le Ministre, que vous aurez à coeur de rétablir la sérénité des différents services, veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'intersyndicale
Thierry WUILLEZ 
courriel : mayotte@snes.edu
tél. : 06 39 69 87 63

Hamidou MADI M'COLO
tél. : 06 39 69 07 41 

f/o Salim NAHOUDA
tél. : 06 39 69 73 63


F. SEDES